



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prise en charge des nouveau-nés prématurés

Question écrite n° 15112

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, sur les conditions de prise en charge des nouveau-nés prématurés en France. Chaque année en France, environ 50 000 bébés naissent prématurément, soit 8 % des naissances. La mortalité néonatale en France connaît une évolution préoccupante. En effet, en vingt ans, la France est passée de la 3e à la 23e place en Europe, révélant un affaiblissement des politiques de santé périnatale. De nombreux parents déplorent des difficultés persistantes dans l'accès aux services de néonatalogie ainsi que dans l'accompagnement qui leur est proposé, révélant des disparités importantes entre les territoires. Dans certaines situations, les familles doivent parcourir de longues distances pour rester auprès de leur enfant hospitalisé, alors que la présence des parents est indispensable pour les bébés nés prématurés, en particulier durant leurs premières semaines de vie. L'insuffisance de structures adaptées, telles que des chambres parent-enfant, ou de solutions d'hébergement à proximité des établissements de santé accentue les difficultés rencontrées et peut creuser des inégalités selon les ressources et la localisation des familles. Par ailleurs, plusieurs professionnels de santé estiment que l'organisation actuelle de la périnatalité ne répond plus aux attentes légitimes des soignants et des familles. Malgré des besoins médicaux et humains colossaux, les décrets de périnatalité ont bientôt 30 ans et ne sont plus en phase avec les avancées scientifiques. La prématurité est aujourd'hui la première cause de mortalité infantile. Pourtant, alors que le débat public se focalise sur la relance de la natalité, la France délaisse ses citoyens les plus fragiles. Promouvoir la famille n'a de sens que si la société garantit une prise en charge digne lorsque la vie s'écarte du chemin espéré. Il souhaite par conséquent connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour améliorer la prise en charge des enfants prématurés, garantir aux parents la possibilité d'être présents aux côtés de leur enfant hospitalisé et réduire les disparités territoriales en matière d'accès aux soins de néonatalogie.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cordier](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15112

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2026](#), page 4058